

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DASES 201 G** Subvention (125 000 euros) et convention pour le matériel et équipement pour le pôle Dumonteil (FAM, FH, FV) géré par l'association Dumonteil (12<sup>ème</sup>).

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L 311-1, L312-2 et suivants ;

Vu l'arrêté conjoint du 28 juin 2007 autorisant l'association « Centres Pierre et Louise Dumonteil » à créer un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 5 places destinées à prendre en charge des adultes handicapés mentaux ; du Département de Paris et de de création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Dumonteil ;

Vu l'arrêté conjoint du 14 mars 2016 portant autorisation de reconversion partielle de 8 places du foyer d'hébergement « Montgallet » en places de foyer d'accueil médicalisé sis 25/27 rue Mousset Robert Paris 12<sup>ème</sup> ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en Conseil Départemental du 22 mars 2016 portant autorisant l'association Dumonteil à créer un foyer d'hébergement (FH) de 5 places et un foyer de vie (FV) de 17 places ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer avec l'association Dumonteil, Paris (12<sup>ème</sup>), une convention pluriannuelle d'investissement « matériel et équipement » pour le pôle (FAM, FH, FV) à destination des personnes adultes en situation de handicap mental et psychique ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association Dumonteil, 137-139 Boulevard Soult Paris (12<sup>ème</sup>), une convention pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour son pôle (FAM, FH, FV) implanté au 25/27 rue Robert Mousset à Paris (12<sup>ème</sup>).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 125 000 euros est attribuée au titre de l'année 2016 à l'association Dumonteil (SIMPA 155041 - Dossier 2016-201G) pour le financement du matériel et de l'équipement du pôle (FAM, FH, FV) à destination des personnes en situation de handicap mental et psychique.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, ligne DE34015 du budget d'investissement du Département de Paris, exercice 2016 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**